

### *Peine capitale*

En réponse à la question du député, ce qui m'inquiète, c'est que beaucoup de députés au cours de ce débat ont soutenu que les pays qui ne recourent pas à la peine capitale sont en quelque sorte plus civilisés et disposent d'une certaine manière d'un meilleur système judiciaire que les pays où la peine capitale existe encore pour certains crimes.

Je tiens simplement à rappeler que, selon Amnistie internationale, 28 pays ne recourent à la peine capitale pour aucun crime; dans 18 pays, la peine capitale existe quand la loi militaire est en vigueur tandis que dans 129 autres elle est applicable pour des crimes ordinaires.

Parmi les 28 où cette peine n'existe pas, je remarque des pays comme le Costa Rica, la République dominicaine, le Nicaragua, Panama, Kiribati, Tuvalu et le Vanuatu. Ainsi, nous avons là un certain nombre de pays intéressants...

**M. Gauthier:** L'Angleterre, la France...

**M. Wilson (Swift Current—Maple Creek):** La seule conclusion que je puisse en tirer, c'est qu'il y a de toute évidence un pouvoir souverain dans chacun de ces pays et qu'on y adopte des lois en tenant compte des caractéristiques de la société.

J'estime qu'au Canada, comme dans beaucoup d'autres pays, il y a trop de crimes violents, et je n'ai pas l'impression qu'on pourra régler ce problème en optant pour la solution facile, c'est-à-dire en y tournant le dos. Selon moi, il nous faut un système judiciaire prévoyant une peine appropriée pour le crime le plus atroce; c'est pour cette raison que je refuse qu'on me cite l'exemple d'autres pays, qu'ils soient en faveur ou qu'ils soient contre, et que j'estime qu'au Canada, il faudrait que nous puissions recourir à la peine capitale dans certaines circonstances.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je cède la parole au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui veut poser une question ou faire une observation.

**M. Cassidy:** Monsieur le Président, je comprends le point de vue du député, même si je suis tout à fait en désaccord avec lui.

Il dit que la «majorité silencieuse» approuve la peine capitale. Toutefois, d'après le plus récent sondage effectué par *Decima Research*, une entreprise bien connue de son parti, le pourcentage de ceux qui approuvent la peine capitale à des degrés divers n'est plus maintenant que de 61 p. 100 et n'a cessé de diminuer tout au long de ce débat: 37 p. 100 sont tout à fait en faveur de la peine capitale tandis que 24 p. 100 disent simplement qu'ils sont plutôt pour.

Ce sont nous, les représentants du peuple, monsieur le Président, qui devons prendre des décisions difficiles sur des questions au sujet desquelles la population peut avoir un point de vue. Il est à mon avis important de signaler qu'au fur et à mesure que nous approchons d'une décision, l'appui du public commence à flancher et que l'opposition au rétablissement de la peine capitale se raffermi. Dans ma circonscription, c'est à 12 contre 1 que les gens m'écrivent pour exprimer leur opposition à la peine de mort et à son rétablissement.

Le député a cité les Écritures. Il pourrait peut-être expliquer à la Chambre pourquoi les principales Églises du pays se sont prononcées contre la peine capitale. Il ne s'agit pas d'organismes touchant des subventions gouvernementales, mais des Catholiques, des Anglicans, des Juifs, des Quakers, les Baptistes, etc. Pourquoi toutes les principales Églises, qui influencent les Canadiens sur les questions de conscience, demandent-elles au Parlement avec force de ne pas rétablir la peine capitale? Je crois que nous devrions accorder une grande attention à l'exemple des Églises et à leur unanimité. Ce sont elles qui interprètent les Écritures dans le cadre de leur travail, dans leurs prêches et elles nous disent de ne pas rétablir la peine de mort.

A titre de parlementaires, ne devrions-nous pas réfléchir très sérieusement à ce conseil portant sur un fait de conscience, étant donné qu'il nous vient de ceux qui s'occupent de ces questions dans notre société?

**M. Wilson (Swift Current—Maple Creek):** Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Je conviens avec lui qu'il s'agit là d'une décision difficile.

Au cours de ce débat, beaucoup d'orateurs ont laissé entendre qu'il ne fallait pas faire allusion aux sondages ni à ce que ceux-ci peuvent révéler aujourd'hui sur la question qui nous intéresse.

Dans mon discours, j'ai pris bien soin de ne pas faire allusion aux sondages ni aux sentiments de mes électeurs, car je sais qu'il s'agit là d'une question de conscience pour chacun des députés.

Toutefois, d'après ce que j'ai pu voir, une nette majorité des électeurs de Swift Current—Maple Creek sont en faveur du rétablissement de la peine capitale, et j'en ai sans aucune doute tenu compte pour parvenir à ma décision.

Je prends note des remarques du député au sujet du courrier qu'il reçoit. Cela peut être vrai; je dois dire qu'à l'heure actuelle, je reçois moi-même autant de lettres de personnes qui sont en faveur de la peine capitale que de personnes qui sont contre, mais cela ne me surprend pas, étant donné toute l'agitation en faveur du maintien de la situation actuelle.

Certains groupes sont très bien organisés—et je ne dis pas du tout cela pour les critiquer. Ils ont des arguments à faire valoir et ne ménagent pas leurs efforts.

Je le répète, il n'y a aucun mouvement organisé pour le rétablissement de la peine capitale, même si manifestement la majorité des Canadiens l'approuvent.

Le dernier point soulevé par le député portait sur la position du clergé et des églises organisées du pays. Une fois de plus, je respecte leur point de vue. Nous avons évidemment entendu ce qu'elles avaient à dire. Selon moi, toutefois, cette opinion ne représente pas celle des membres des différentes Églises. J'ai entendu divers groupes religieux donner leur avis sur le libre-échange et sur d'autres questions économiques. J'écoute ces opinions sans toutefois les prendre pour parole d'Évangile, si je peux m'exprimer ainsi.